

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02139 Numéro SIREN : 817 402 506 Nom ou dénomination : A.I.G

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2023 sous le numéro de dépôt 16083

A.I.G

Société de Participations Financières de Profession Libérale
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros
Siège Social : HAMEAU LES IMBERTS, VIEUX VILLAGE, 84220 GORDES
817 402 506 R.C.S AVIGNON

DECISION PRISE LE 30 JUIN 2023 D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'Associée Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 17 617 euros.

L'Associée Unique décide l'affectation suivante :

- Au compte " Autres réserves " : 17 617 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

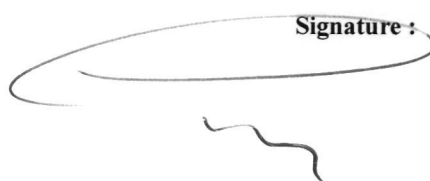
Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2021	néant	40 %	néant
31 décembre 2020	néant	40 %	néant
31 décembre 2019	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Copie certifiée conforme à l'original

La Gérance

Signature :



Désignation de l'entreprise <u>A. I. G</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>43 RUE PRINCIPALE HAMEAU LES IMBERTS LE VILLAGE 84220 GORDES</u>																								
SIRET <table><tr><td>8</td><td>1</td><td>7</td><td>4</td><td>0</td><td>2</td><td>5</td><td>0</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>												8	1	7	4	0	2	5	0	6	0	0	1	5
8	1	7	4	0	2	5	0	6	0	0	1	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							
										Exercice N clos le														
										31/12/2022														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028		030																			
	Immobilisations financières * (1)		040	115 060	042				115 060															
	Total I (5)		044	115 060	048				115 060															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																		
		Marchandises *		060		062																		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																			
		Autres * (3)	072	4 384	074				4 384															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	188	086				188															
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096	4 572	098				4 572															
Total général (I + II)		110	119 632	112				119 632																
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				1 000															
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126				100															
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131		)	132	93 818															
	Report à nouveau				134																			
	Résultat de l'exercice				136				17 617															
	Subventions d'investissement				137																			
	Provisions réglementées				140																			
	Total I				142				112 535															
Provisions pour risques et charges				154																				
Total II				154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				1 422															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166																			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	5 675	)	172	5 675															
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III				176				7 097																
Total général (I + II + III)				180				119 632																
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	4 384	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. I. G

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210					
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
		Services *		217		218					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222					
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitations reçues					226					
	Autres produits					230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stocks (marchandises) *					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	1 317				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244					
	Rémunérations du personnel *					250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252					
	Dotations aux amortissements *					254					
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 317				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(1 317)				
Produits financiers (III)		280	19 050		Charges financières (V)	294	117				
Produits exceptionnels (IV)						290					
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300					
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348									
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306					
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	17 617				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	17 617	314					
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318							
	Provisions non déductibles *			322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324							
	Divers *, dont intérêts excéden- taires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989							
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991									
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993							
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	18 097				
	Droit divers										
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643							
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647								
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641								
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352		354	480
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356							
	Déficits antérieurs reportables * 10 838		dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		372	480

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.I.G

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	115 060	482		484		486	115 060	
TOTAL		490	115 060	492		494		496	115 060	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A . I . G										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666					
TOTAL			680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681	683									
Autres immobilisations incorporelles	700	705									
Terrains	710	715									
Constructions	720	725									
Inst. techniques mat. et outillage	730	735									
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745									
Matériel de transport	750	755									
Autres immobilisations corporelles	760	765									
TOTAL		770	775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	10 838								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984	10 838								
Déficits de l'exercice		960	480								
Total des déficits restant à reporter		970	11 318								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380									
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326									
N° du centre de gestion agréé		388									
Montant de la TVA collectée		374									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397									

SAGE Experts-comptables janvier 2023

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.